Attentat de Magnanville: une syndicaliste d’Alliance et sa fille en garde à vue. En 2016, elles avaient déjà été visées pour avoir hébergé un fiché S

09/04/2018 à 12h22

La sous-direction antiterroriste a arrêté six personnes en Ile-de-France dans l’enquête sur le meurtre des policiers.

Les enquêteurs restent prudents sur leur degré d’implication mais c’est un improbable rebondissement qui vient de se nouer dans l’enquête sur l’attentat de Magnanville. Selon nos informations, six suspects ont été interpellés ce lundi matin dans les Yvelines et le Val-d’Oise par les policiers de la Sous-direction antiterroriste (Sdat). Parmi eux, trois hommes de 30, 33 et 26 ans et trois femmes dont deux âgées de 29 et 48 ans. Ils ont été placés en garde à vue.

La plus âgée des trois femmes est bien connue de l’institution policière: et pour cause, il s’agit de Maryline Bereaud, major de police dans les Yvelines et ancienne déléguée départementale du syndicat Alliance. La seconde n’est autre que sa fille. Les trois hommes sont quant à eux des membres de l’entourage de Maryline Bereaud. “Il faut rester prudent. Ces

personnes restent présumées innocentes. Mais ces interpellations visent à faire la lumière sur une question qui reste en suspens: pourquoi le couple Salvaing-Schneider a été ciblé par Larossi Aballa?", explique une source proche de l'affaire à L'Express. Lors de l'attaque en effet, commise en juin 2016, le terroriste avait pénétré au domicile des deux fonctionnaires de police pour les assassiner, sans que l'on sache comment il avait eu connaissance de leur qualité de policiers et leur lieu de résidence.

Toujours selon les informations de L'Express, Marilyne Bereaud avait été visée par une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) en 2016. Les policiers avaient découvert qu'elle avait hébergé à son domicile une jeune femme fichée S pour radicalisation, présentée comme une proche de sa fille. Les investigations avaient toutefois conclu à une absence d'infraction et Marilyne Bereaud avait été mise hors de cause.

www.lexpress.fr